

**Direction départementale
des territoires
Bureau biodiversité**

ARRETE N° 11 - 2011

Comité de pilotage local du site Natura 2000 n°FR2112001 (n° régional 204) « Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines»
Composition

**LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive du conseil 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, modifiée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et R.414-8,

Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 portant désignation du site Natura 2000 « Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines» (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2007 portant désignation du préfet de l'Aube, préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines»,

Vu la demande du PNRFO, lors de la réunion du comité de pilotage du 13 avril 2011, d'intégrer le comité de pilotage,

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté préfectoral n°11-0522 du 1er mars 2011 est abrogé.

Article 2

Il est institué un comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site FR2112001 « Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines». Le comité de pilotage est constitué comme suit :

Collectivités territoriales :

- M. le président du Conseil Général de l'Aube ou son représentant,
- M. le président du Conseil Général de la Haute Marne ou son représentant,
- M. le président de la communauté de communes du Chavangeois ou son représentant,
- M. le président de la communauté de communes du Briennois ou son représentant,
- M. le président de la communauté de communes du Pays du Der ou son représentant,
- M. le maire de Hampigny ou son représentant,
- M. le maire de Lentilles ou son représentant,
- M. le maire de Villeret ou son représentant,
- M. le maire de Ceffonds ou son représentant,
- M. le maire de Droyes ou son représentant,
- M. le maire de Longeville sur la Laines ou son représentant,
- M. le maire de Louze ou son représentant,
- M. le maire de Montier en Der ou son représentant,
- M. le maire de Puellémontier ou son représentant,
- M. le président du syndicat mixte d'assainissement du bassin de la Voire ou son représentant,
- M. le président du syndicat intercommunal de gestion forestière de l'Héronne ou son représentant,
- M. le président du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de la forêt d'Orient ou son représentant,

Organismes socioprofessionnels et associations :

- M. le président du centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant,
- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant,
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant,
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Aube ou son représentant,
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne ou son représentant.
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux - délégation Champagne-Ardenne ou son représentant,
- M. le président du syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Aube ou son représentant,
- M. le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Haute-Marne ou son représentant,
- M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Aube ou son représentant,,
- M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Haute-Marne ou son représentant,

- M. le président de la FDSEA de l'Aube ou son représentant,
- M. le président de la FDSEA de la Haute-Marne ou son représentant,
- M. le président des Jeunes agriculteurs de l'Aube ou son représentant,
- M. le président des Jeunes agriculteurs de la Haute-Marne ou son représentant,

Services et établissements publics de l'État :

- M. le préfet de l'Aube ou son représentant,
- M. le préfet de la Haute Marne ou son représentant,
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne Ardenne ou son représentant,
- M. le directeur départemental des territoires de l'Aube ou son représentant,
- M. le directeur départemental des territoires de la Haute Marne ou son représentant,
- M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
- M. le délégué inter-régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,
- M. le président de la chambre d'agriculture de l'Aube ou son représentant,
- M. le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne ou son représentant,
- M. le directeur régional de réseau ferré de France ou son représentant,

Article 3

Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin.

Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube,
La sous-préfète de Bar sur Aube,
sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage.


Fait à TROYES, le 11 JUIL. 2011
Le PREFET
Christophe BAY